

Ville de Saint-Flour



Compte administratif 2015

2

Evolution des principales données budgétaires depuis 1993

Ville de Saint-Flour - Compte Administratif

Fonctionnement

a) Fiscalité

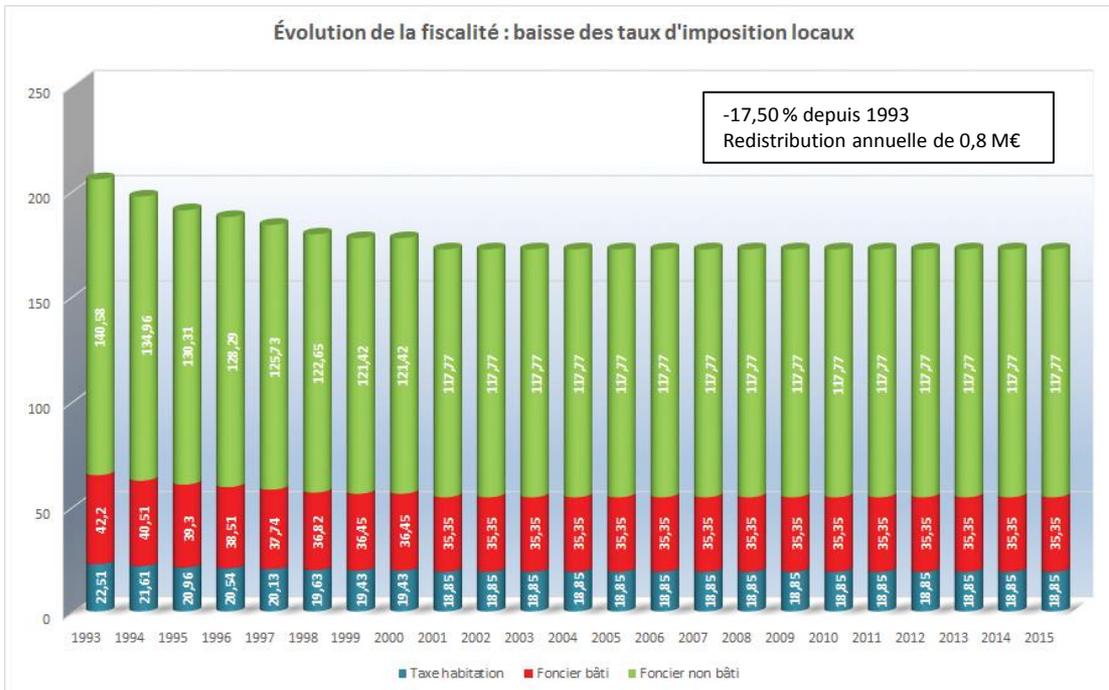
Comme nous nous y sommes engagés, la baisse des taux d'imposition locaux est effective depuis 1993.

Cette année les taux d'imposition locaux sont identiques à ceux des années 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 après une baisse de 17,50 % depuis 1993.

La revalorisation des bases nettes entre 2014 et 2015 est de :

- + 1,95 % pour la taxe sur le foncier bâti
- + 1,4 % pour la taxe sur le foncier non bâti
- + 1,16 % pour la taxe d'habitation.

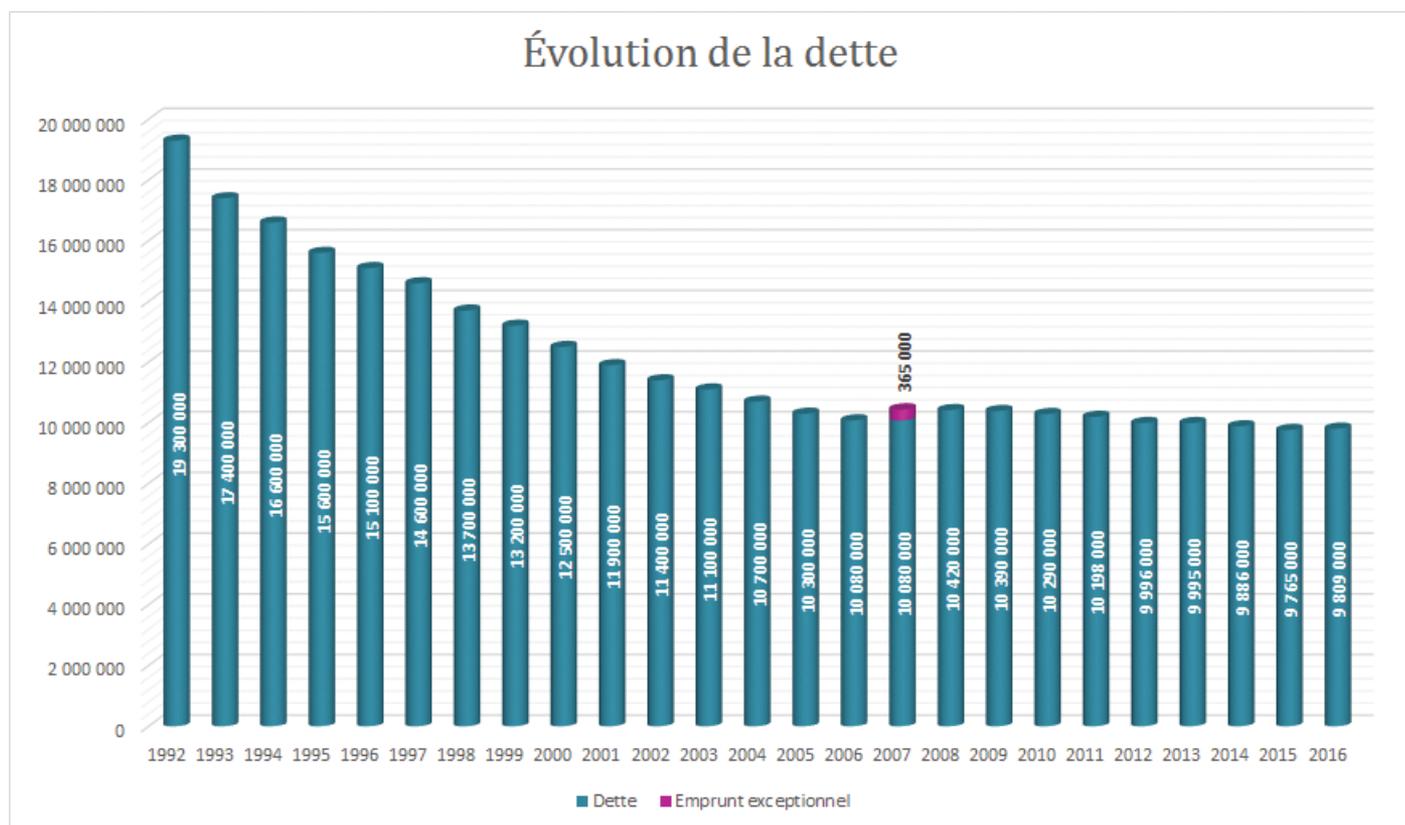
Évolution de la fiscalité : baisse des taux d'imposition locaux



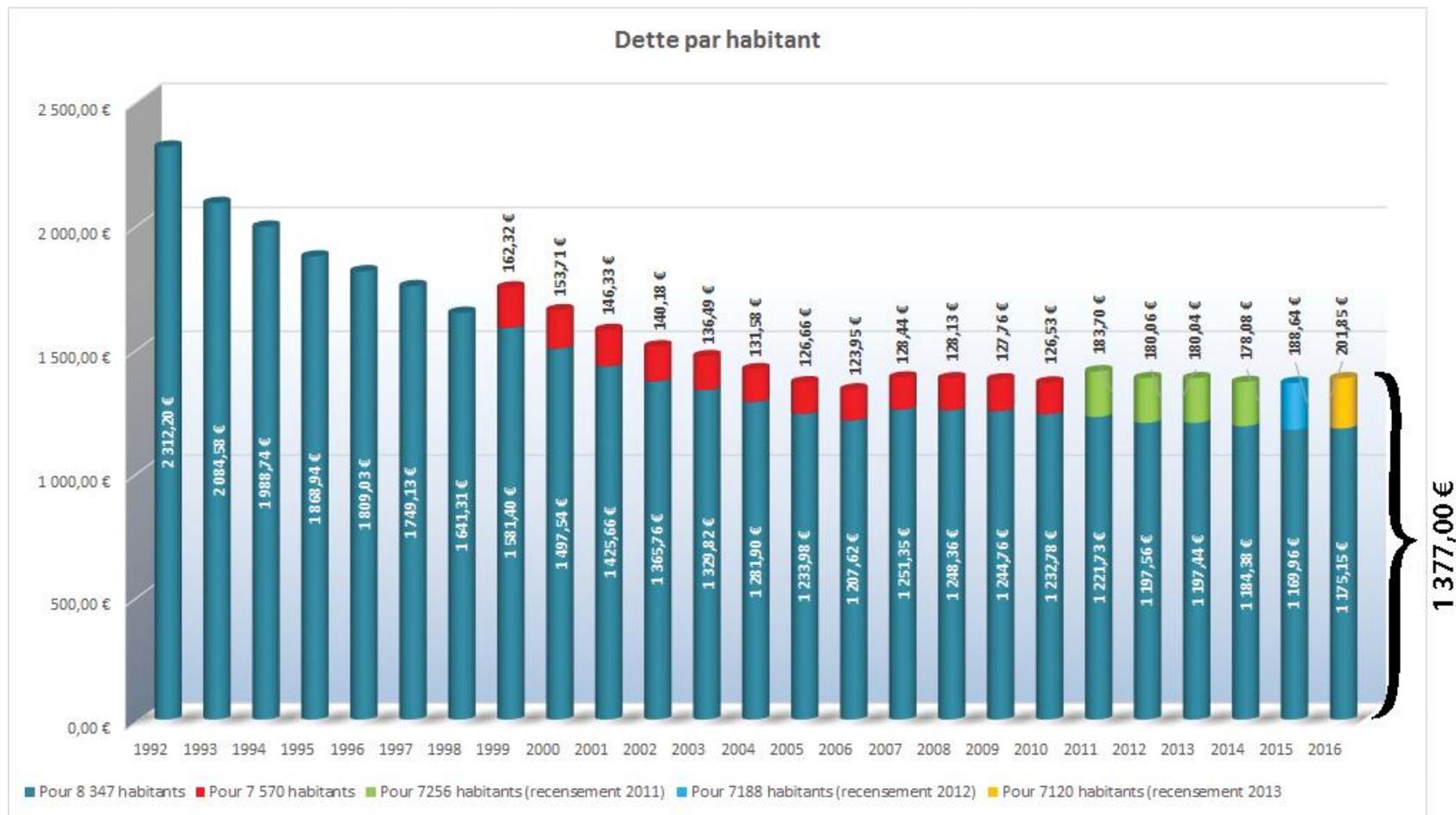
b) Évolution de la dette

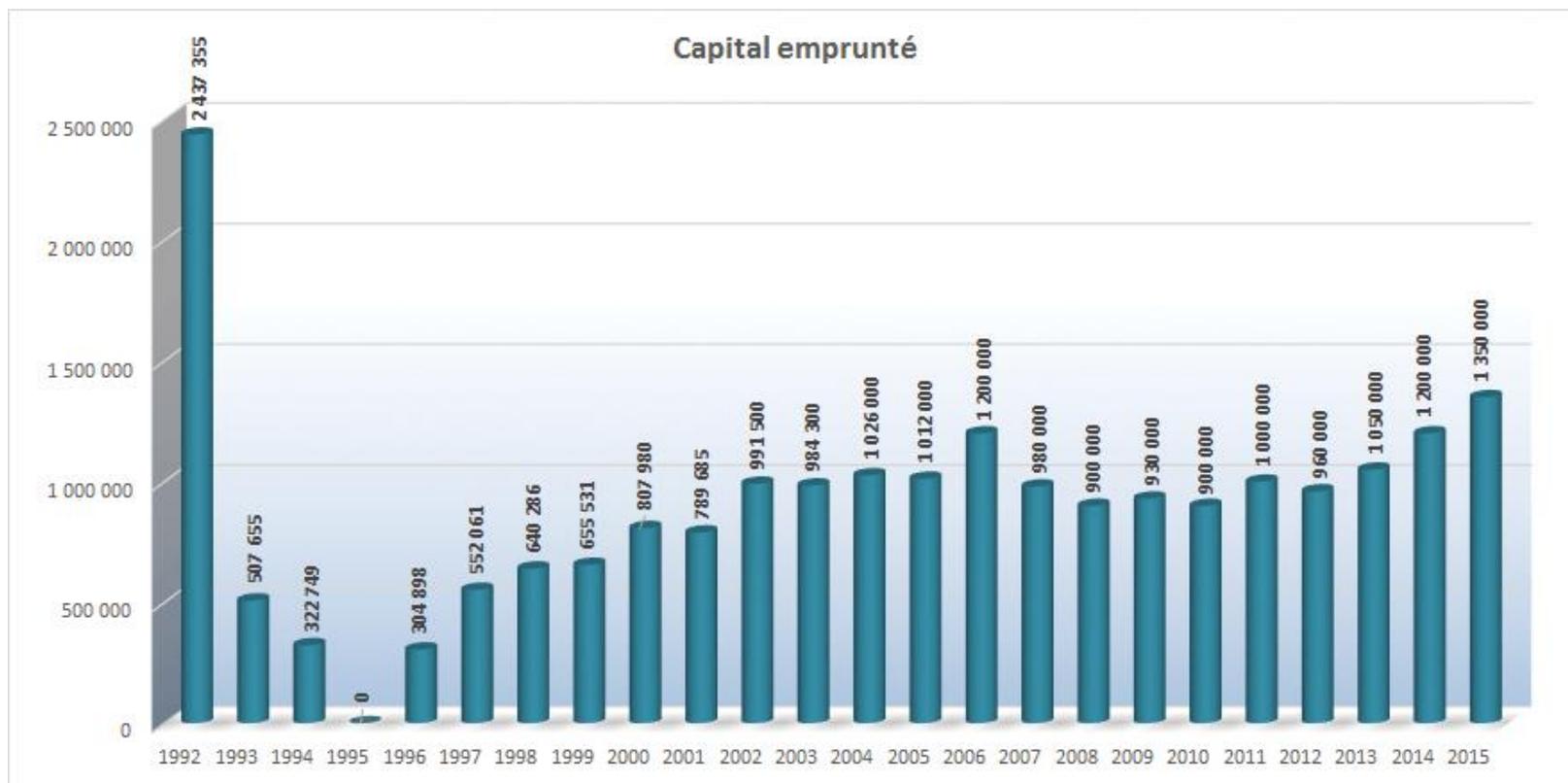
Le 1^{er} janvier 1992 la dette de la Commune s'élevait à 19,3 Millions d'€.

Au 01 Janvier 2016 elle s'élève à 9,809 Millions d'euros, soit une diminution de moitié depuis 1992.



Cette diminution de la dette a été possible grâce à la politique que nous avons mise en place, à savoir : **maintenir le recours à l'emprunt entre 50% et 100% du capital remboursé annuellement**. Malgré cela, nous avons pu maintenir un niveau soutenu des investissements.





De 1993 à 2002, le capital emprunté représente 50% du capital remboursé annuellement. À compter de 2002, tout en poursuivant la baisse de la dette, ce capital emprunté varie entre 70% et 100% du capital remboursé annuellement compte tenu des taux d'intérêts attractifs. Cette politique rigoureuse a permis de réaliser un désendettement important de la ville.

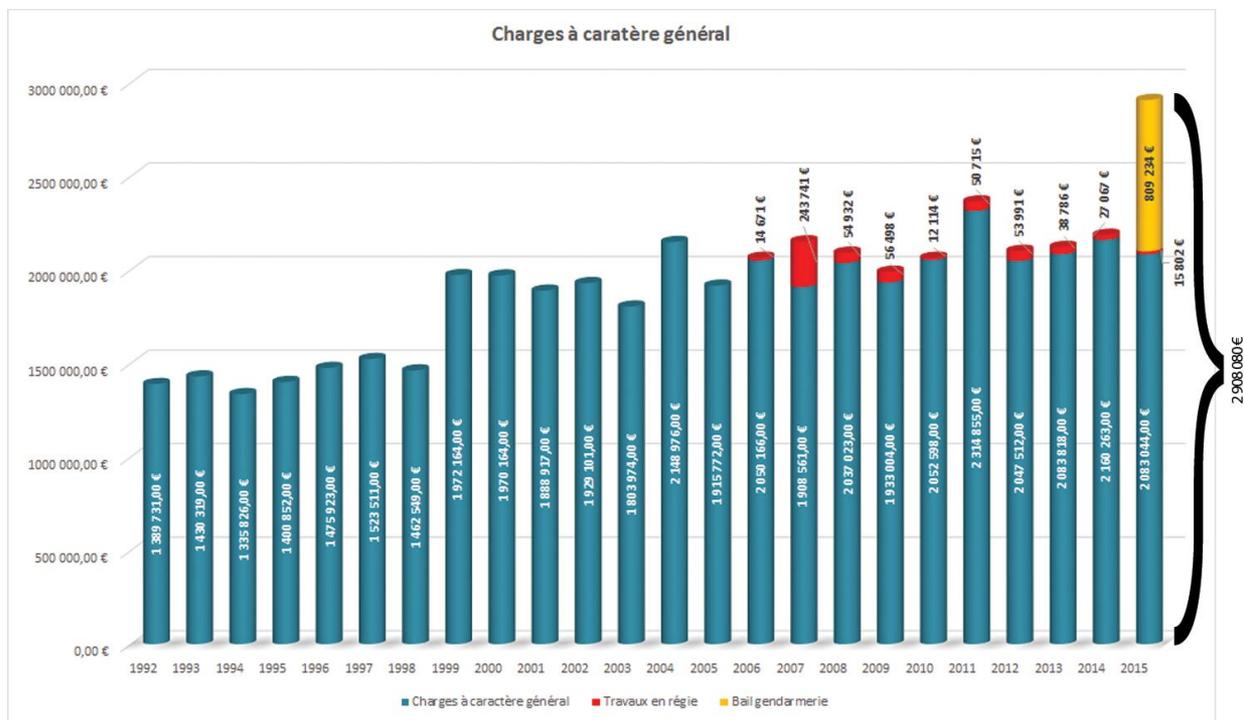
c) Dépenses réelles de fonctionnement

✓ Les Charges à Caractère Général

Les charges à caractère général ont connu une progression en 1999 pour atteindre 1 972 164 €. Cette augmentation correspond à une forte volonté de développer une politique événementielle (1999 et 2011 : Tour de France. À compter de 2000 : Hautes Terres). La ville perçoit cependant des subventions importantes liées à l'organisation de ces manifestations, comme ce fut le cas pour le Tour de l'Avenir.

En 2004 et 2011, la hausse ponctuelle est liée à l'opération « Tour de France ». Cette opération a reçu d'importantes subventions.

En 2015, ces dépenses s'élèvent à 2 892 279 € (hors travaux en régie). Le montant du crédit bail de la gendarmerie est de 809 234 €, donc à charges constantes ce sont 2 083 044 € qui ont été liquidés en 2015 (baisse 3,7% du chapitre 011 de 2014 à 2015).



✓ Les Charges de Personnel

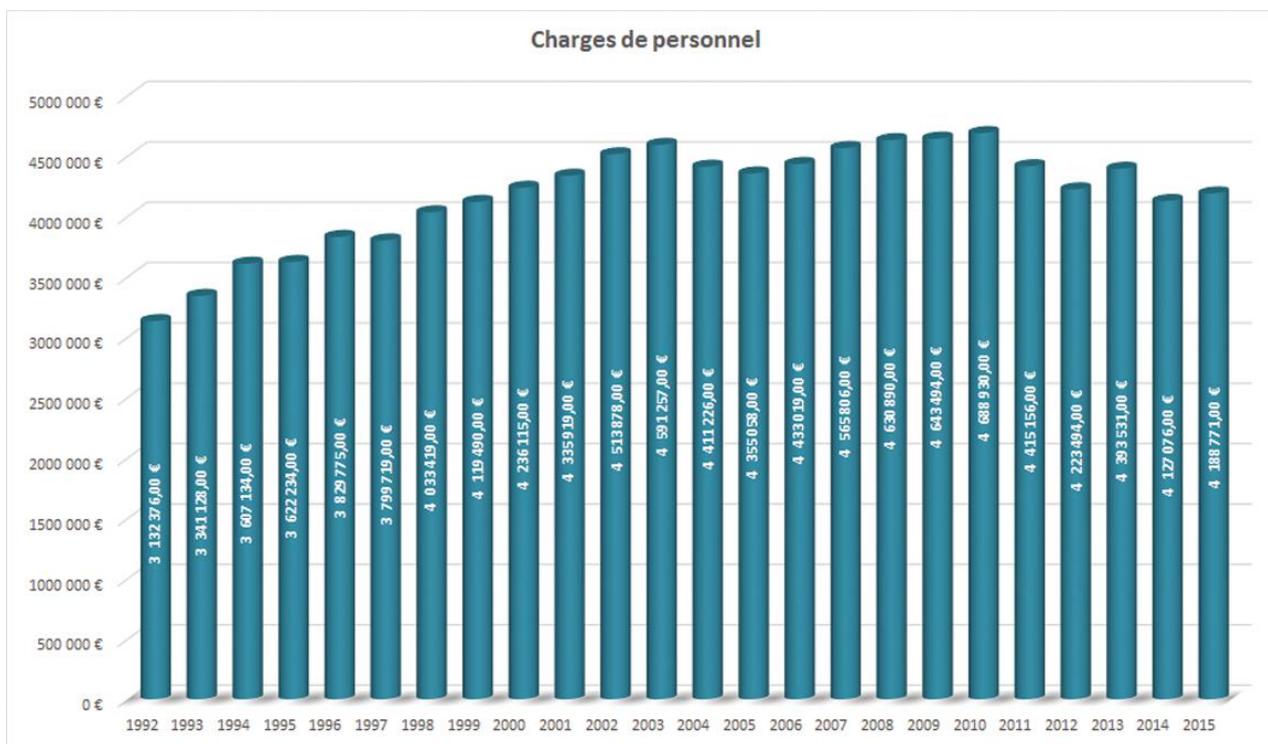
Les charges de personnel s'élevaient en 2015 à 4 188 771 € contre 3 132 376 € en 1992. Elles ont subi des augmentations plus conséquentes en 1994, 1998 et 2002 pour les raisons suivantes :

- 1994 : recrutement de contingents importants de C.E.S. et C.E.C. dans le cadre de la politique sociale de la Commune.

- 1998 : recrutements des Emplois Jeunes.

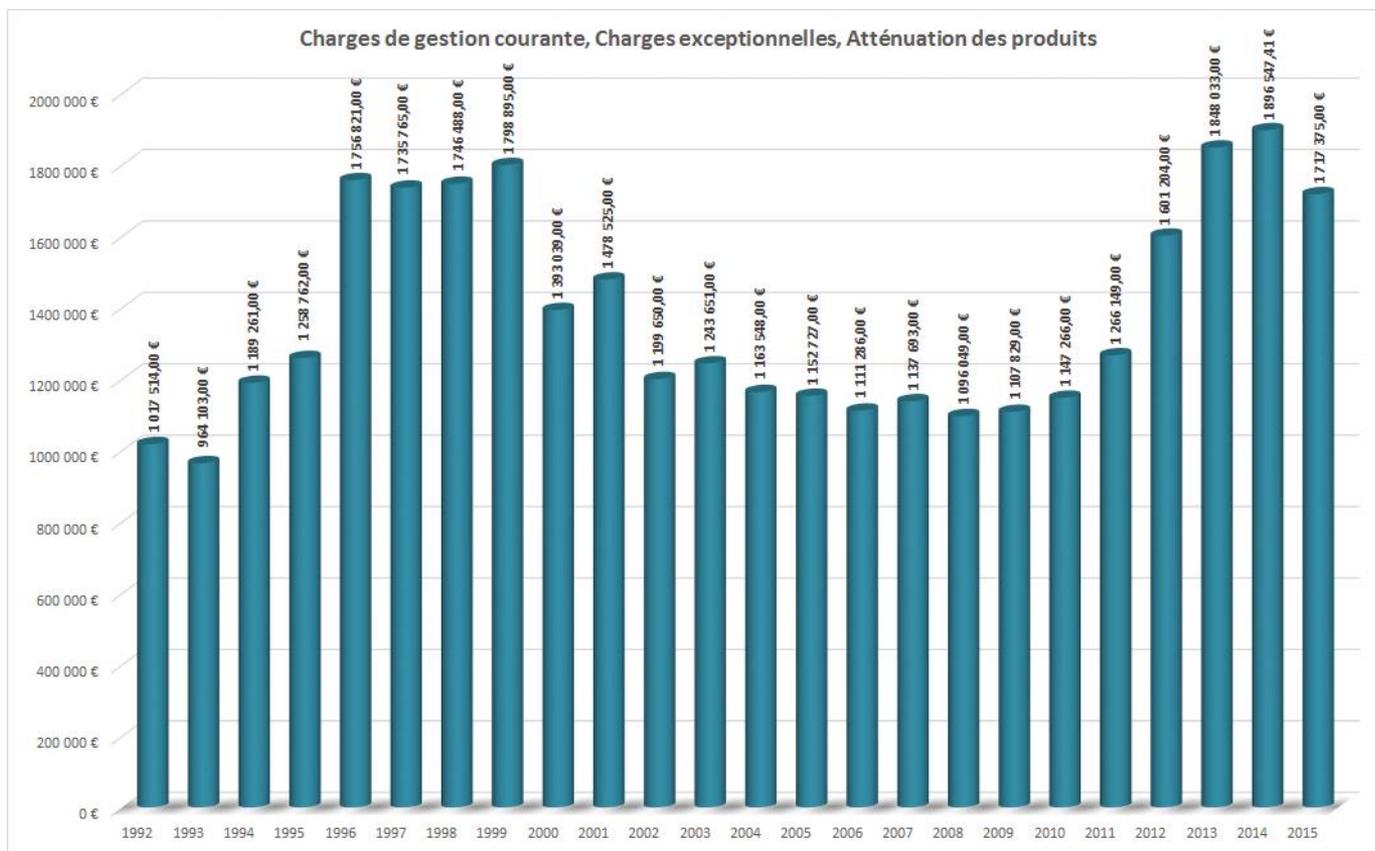
- 2002 : application de l'accord sur l'A.R.T.T.

En 2015, les dépenses de personnel sont en hausse de 1,49% par rapport à 2014 (hors travaux en régie). Cette hausse s'explique notamment par la validation des services et les avancements de grade de certains agents,



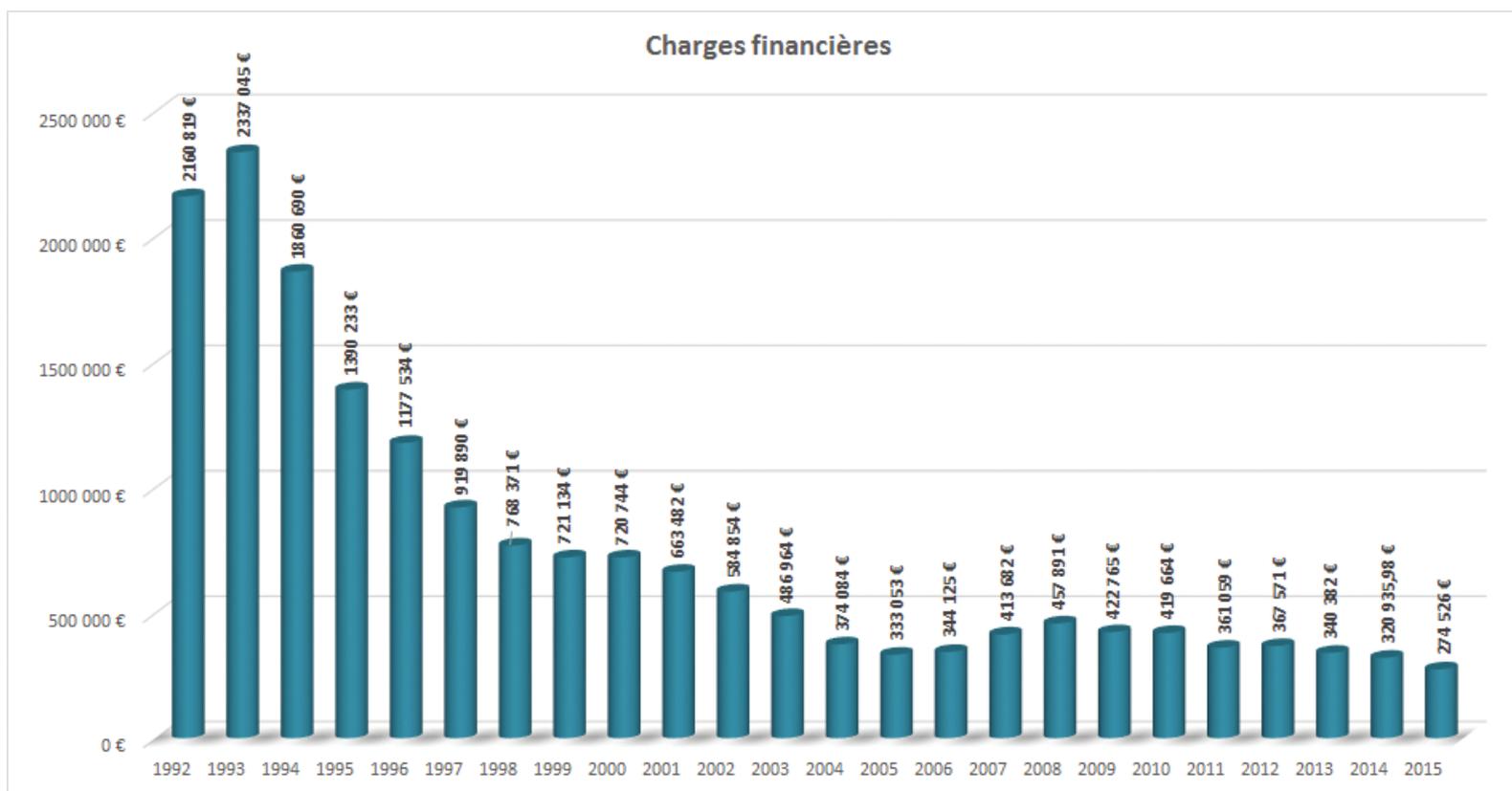
✓ Autres Charges (charges de gestion courante, charges exceptionnelles, atténuation de produits)

Ces charges ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre 1 798 895 €. Elles ont diminué à partir de 2000 à la suite de la suppression du contingent d'aide sociale pris en charge par le Conseil Départemental (300 000 €/an). En 2015, ces dépenses s'élèvent à 1 717 375 €, en diminution par rapport à 2014 de 103 747 € : cette diminution s'explique notamment par la baisse de la subventions d'équilibre versée au budget du cinéma.



✓ Les Charges Financières

Le remboursement des intérêts était de 2 377 045 € en 1993. En 2015, ce montant est de 274 526 €, soit une baisse de **88,5%** par rapport à 1993.



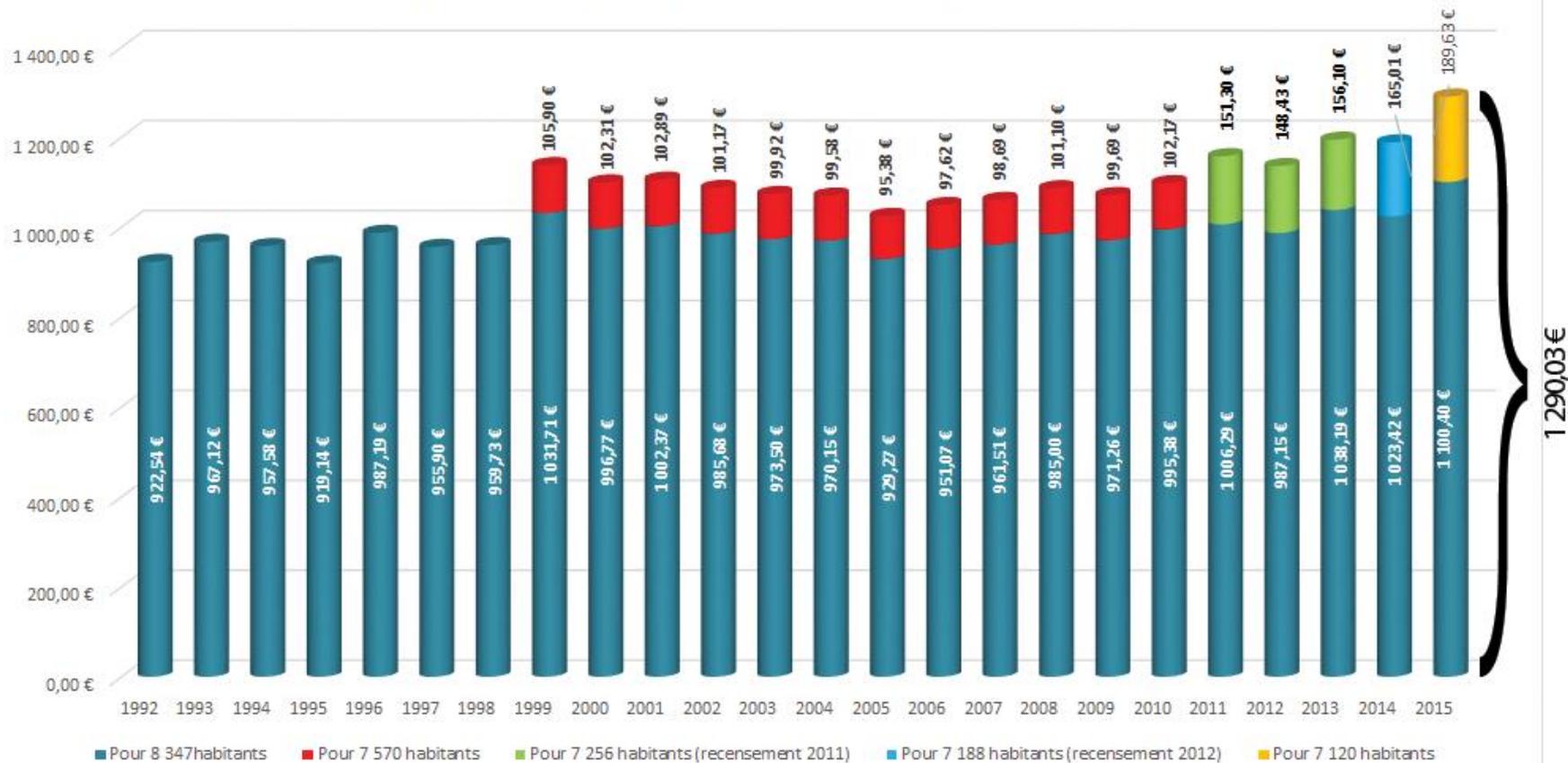
d) Dépenses réelles de fonctionnement par habitant

Les dépenses réelles de fonctionnement 2015 (hors travaux en régie) s'élèvent à 9 185 057 € (8 542 455 € en 2014), elles sont en hausse de 642 602 € y inclus le montant du loyer versé pour la gendarmerie (809 234€). Donc à charge constante, ces dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de -166 632€ (-1,9%).

- - 3,70% : Charges à caractère général.
- - 0,5% : Frais de personnel.
- -1,5% : Pour les autres charges de gestion courante (subventions).
- - 2,3% : Pour les intérêts d'emprunt.

Charges exceptionnelles : 8 299€ en 2015 contre 18 096 € en 2014.

Dépenses réelles de fonctionnement par habitant



e) Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé jusqu'en 1999 pour atteindre le montant de 10 654 509 Euros. Elles sont stables depuis 2000, date de la mise en place de la T.P.U. (Taxe Professionnelle Unique). Cette stabilité nécessite que l'élaboration de nos budgets soit toujours effectuée avec vigueur.

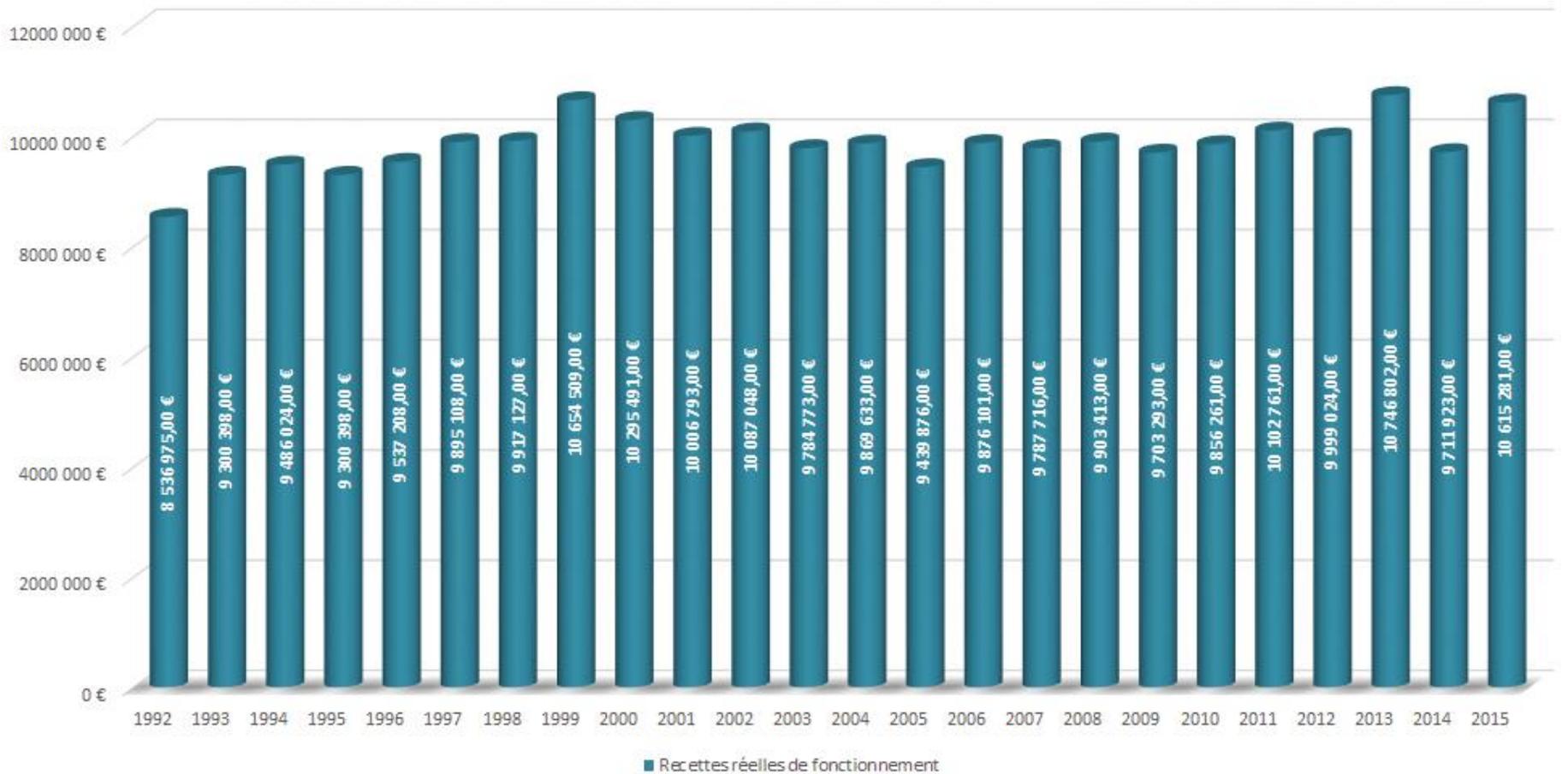
À noter que l'évolution positive des bases de la Taxe Professionnelle (T.P.) qui s'élève à environ 5 Millions de Francs depuis 1999, n'est plus perçue par la commune. Cette somme, collectée par la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour - Margeride, est utilisée pour mener à bien des projets d'intérêts communautaires.

À noter cependant, la baisse des dotations de l'Etat (-150 878 €) ainsi que la diminution des subventions reçues et des produits des services.

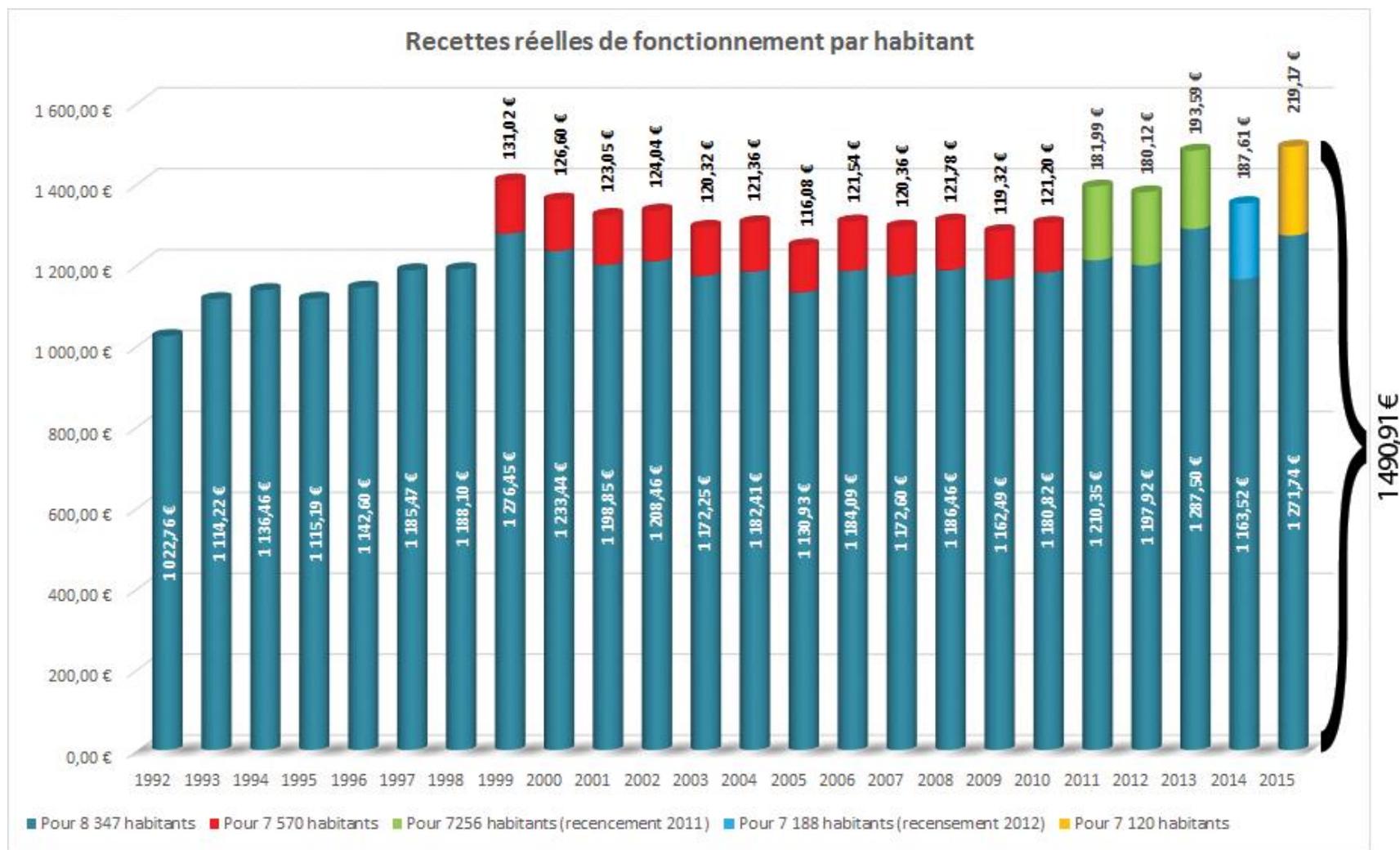
En 2015, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 615 281 € (9 711 923 € en 2014). Elles sont en hausse de 903 358€. Compte tenu que le loyer de la gendarmerie perçu est de 836 600 €, à charge constante, la hausse n'est que de 66 757 €.

Autres produits de gestion courante : + 948 448 € dont le loyer de la gendarmerie.

Recettes réelles de fonctionnement

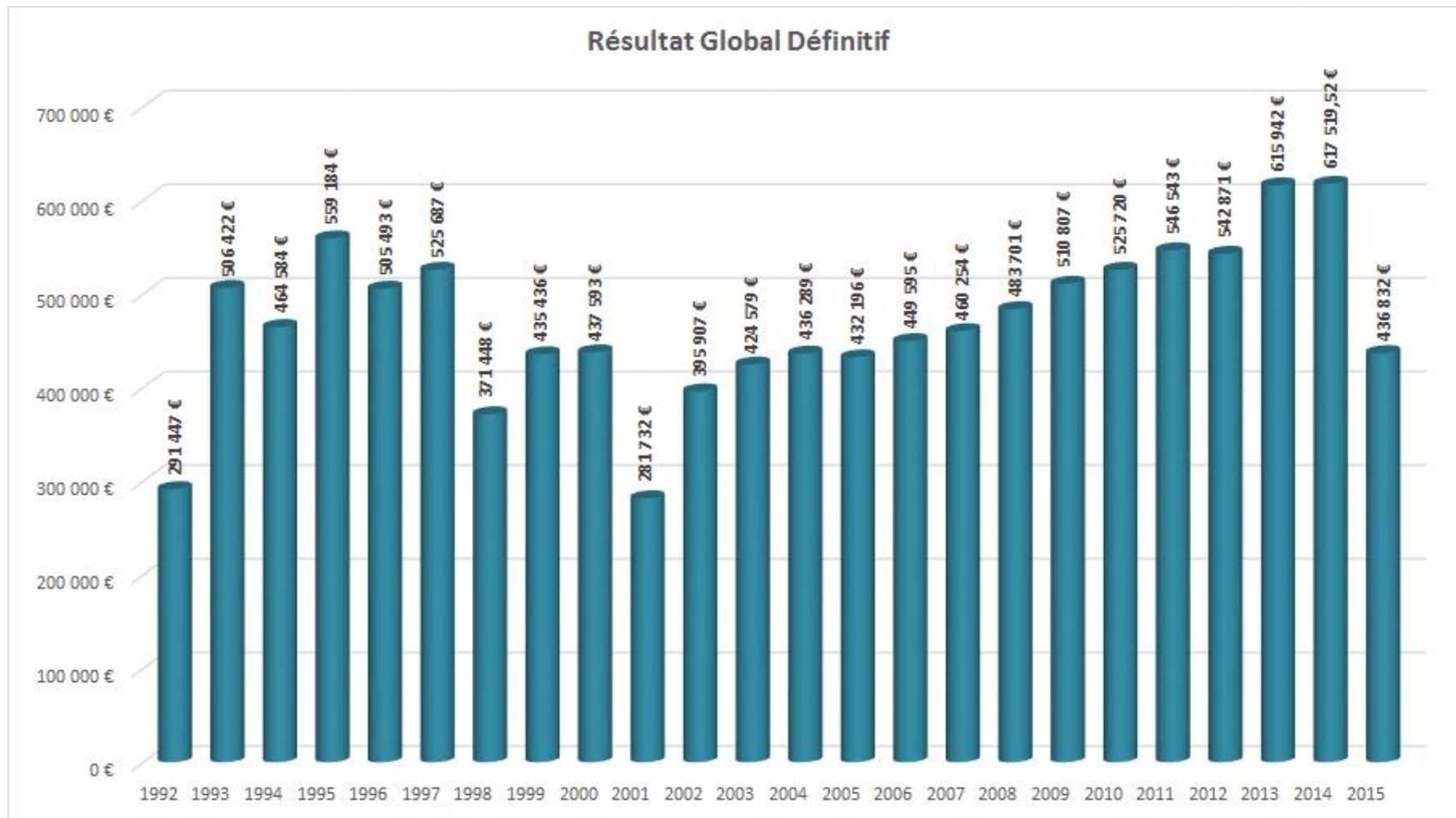


f) Recettes réelles de fonctionnement par habitant



g) Résultat global définitif

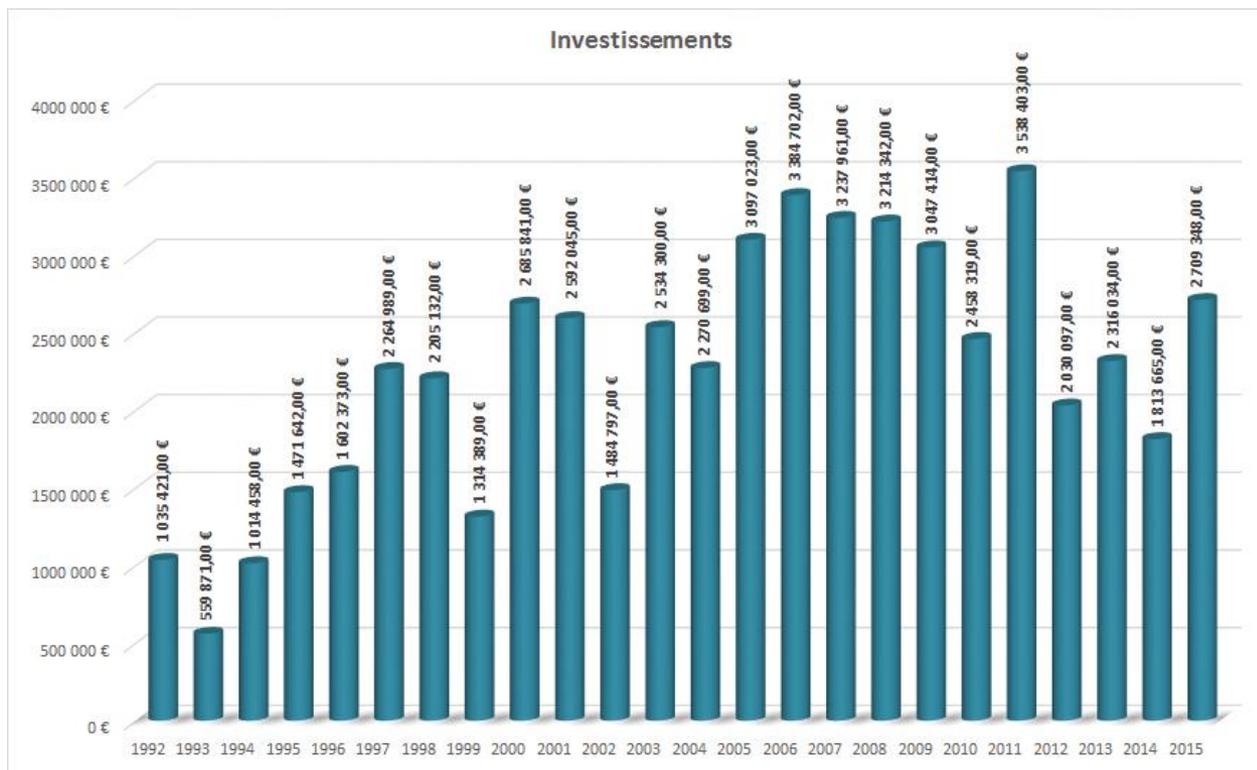
En 2015 le résultat global définitif s'élève à 436 832 € (-180 687 € par rapport à 2014). Cette diminution s'explique par le fait qu'en 2015 les résultats du budget annexe de la gendarmerie avaient été affectés au budget général de la commune (111 111, 21 € en section de fonctionnement majorés de 120 755,94€ en section d'investissement). Ce résultat souffre également de la baisse des dotations versées par l'Etat.



Investissement

a) Les dépenses d'équipement

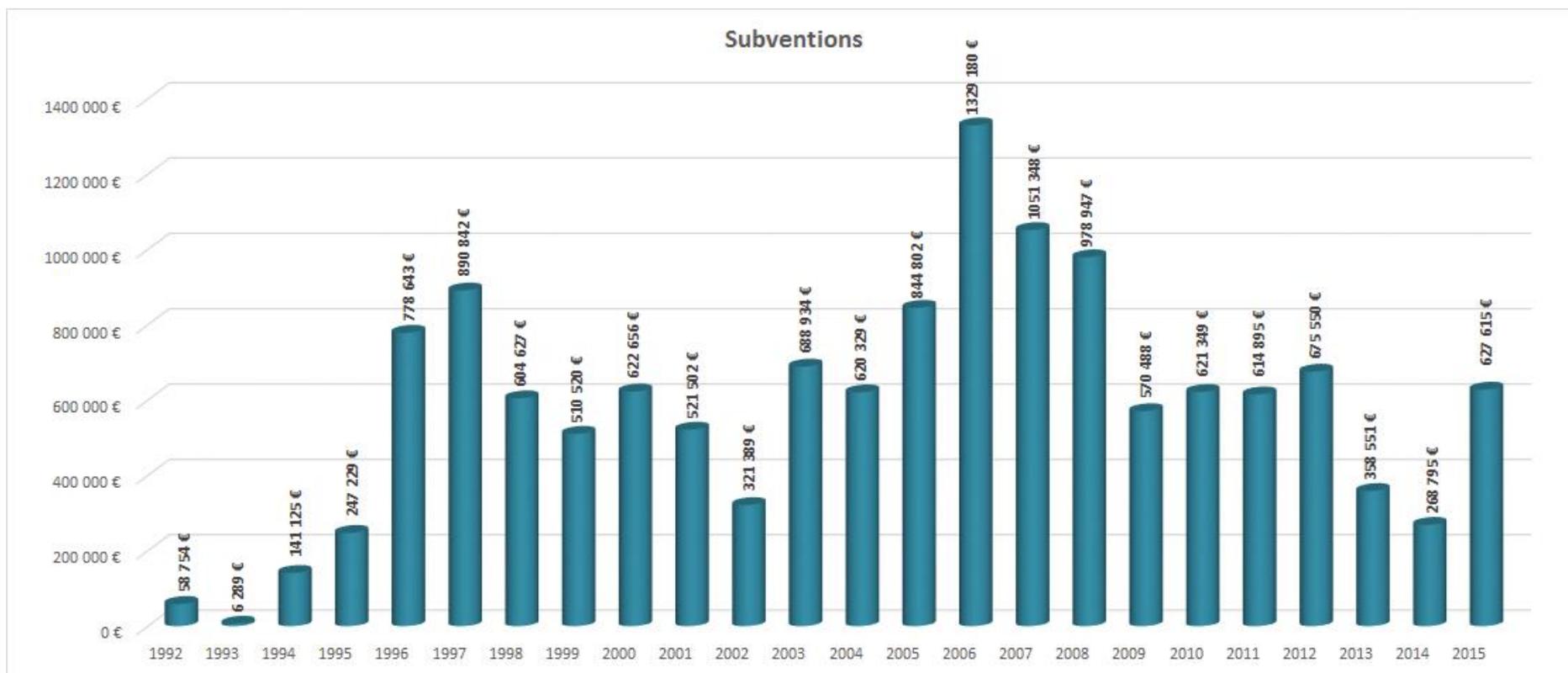
En 2015, les dépenses d'équipement s'élèvent à 2 709 348 € (taux de réalisation de 79,5%). En 1993, les dépenses étaient de 559 871 €, elles ont été multipliées par 3,5 depuis cette date. Au cours de ces vingt dernières années, une politique rigoureuse a été poursuivie. En effet, les dépenses d'équipement ont été financées grâce à l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, un recours limité à l'emprunt et aux démarches actives auprès de nos partenaires institutionnels (Conseil départemental, Conseil régional, État, Union Européenne) pour l'obtention de subventions d'équipement.



b) Subventions d'équipement

Depuis 1994, le montant des subventions d'équipement obtenues occupe une place importante dans le financement des projets de la ville.

Le montant des subventions 2015 s'élève à 627 615 €, en augmentation de 358 720 € par rapport à 2014, car des opérations structurantes ont été soldées.



Quelques chiffres clés pour l'année 2015 :

Le Compte Administratif, indicateur précieux en vue des prochaines orientations budgétaires, confirme les objectifs que nous nous étions fixés.

- **Maitriser la dette de la ville** : la dette de la ville est repassée sous le seuil de 10 millions d'euros depuis 2012. Elle s'élève à 9 809 283,34 € au 1^{er} Janvier 2016 (pour mémoire, cette dette était de 19,3 millions d'euros en 1992). À titre de complément d'information : la capacité de désendettement de la Commune (dette totale/autofinancement brut) est désormais de 6 ans et 9 mois.

À titre d'information, au 1^{er} Janvier 1993, la dette par habitant de la commune s'élevait à 2 318 € sur la base du recensement de 1990 (8 347 habitants). Elle est de 1 377 € compte tenu de la population légale en vigueur à compter du 1^{er} Janvier 2016 (7 120 habitants – recensement 2013).

- **Maitriser la fiscalité** : Le budget de 2015 à été exécuté sans augmentation de la fiscalité après une baisse qui a atteint 17,5% depuis 1993.
- **Poursuivre** la maîtrise des dépenses de fonctionnement. 412 555 € ont été économisés sur les prévisions du Budget Primitif 2015, dont 134 090 € de réserve budgétaire en dépenses imprévues non affectées en cours d'année.
- **Dégager un résultat global définitif positif** : 436 832 € (-180 687€ par rapport à 2014) et ce malgré la baisse des dotations de l'Etat qui s'élève à 150 878 € en 2015 (majorés des 61 000 € de baisse déjà impactée en 2014).
- **Moderniser nos équipements** : Un montant d'investissement de 4,12 millions d'euros a été réalisé en 2015 contre 3,86 millions € réalisés en 2014.

Conclusion

L'effort sur l'investissement permet de réaliser des équipements importants et de développer les grandes orientations que l'équipe municipale a défini :

- ➡ Programme de requalification et de redynamisation du centre ancien de la ville.
- ➡ Poursuite d'un programme pluriannuel de rénovation de la voirie et d'amélioration du cadre de vie.
- ➡ Remise aux normes des équipements communaux et services au public.
- ➡ Opération de mise en sécurité au public.
- ➡ Programme « Centre-Bourg » avec le soutien au logement et au développement de l'offre de services.

Cette rigueur a permis de réaliser le redressement financier de notre ville tout en maintenant un niveau d'investissement important.

Ces efforts devront être poursuivis dans la continuité des règles de gestion rigoureuse que nous nous sommes fixées.

